Projet d'Aménagement et de Développement Durables



### LES GRANDES ORIENTATIONS

Satisfaction des besoins en logement

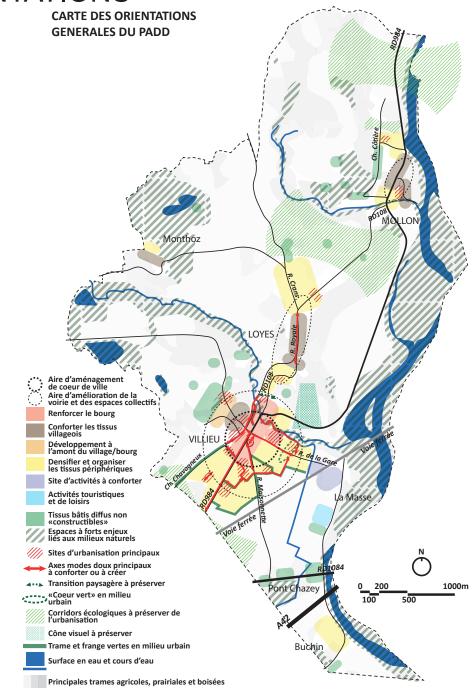
Développement du niveau de services et équipements

Accueil d'activités artisanales

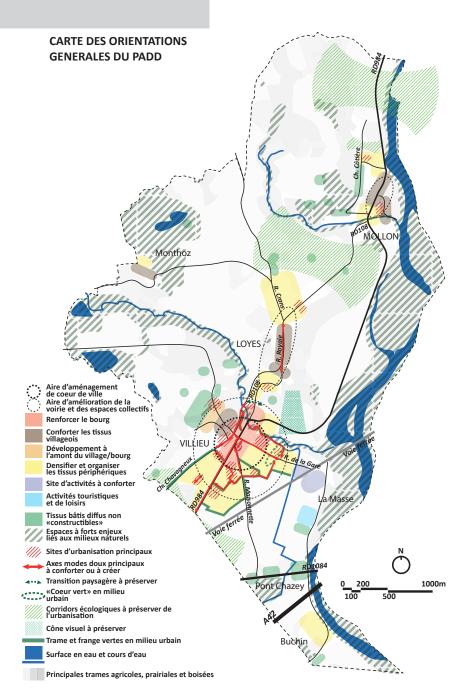
Urbanisation orientée principalement sur Villieu

Loyes et Mollon : sites secondaires d'urbanisation

Urbanisation à l'intérieur des limites des hameaux les plus structurés : Monthoz et Buchin



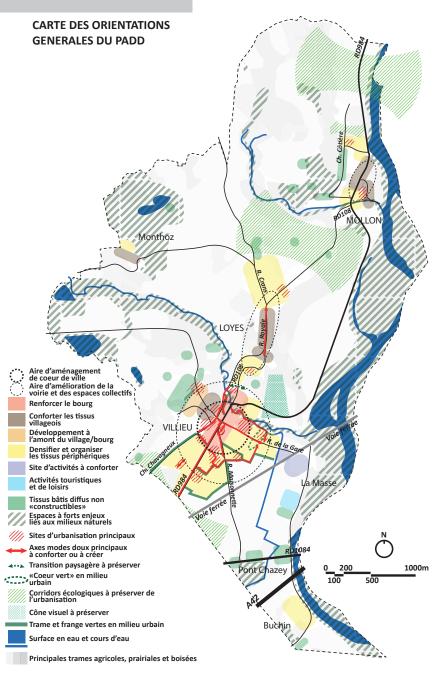
### ORIENTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES



### Habitat:

- -30 logements par an entre 2019 et 2030, soit 360 logements
- -production de 35% de logement social (locatif et accession)
- -Identifier des sites d'urbanisation à plus long terme

### ORIENTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES



Renforcer les équipements collectifs et les commerces, notamment dans le centre bourg

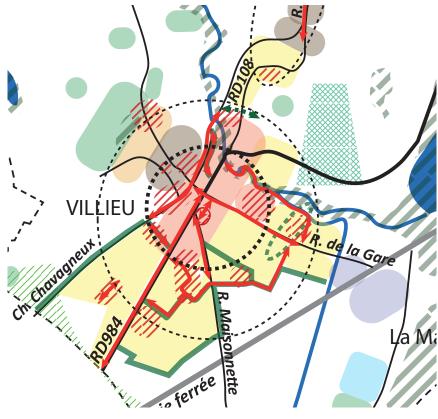
Accueil d'activités à La Masse sauf commerces et services accueillant une clientèle

Préserver les sites d'activités agricoles et faciliter l'implantation d'exploitations hors zones de contraintes

Un contexte favorable à une agriculture de proximité notamment par la préservation des coteaux

Urbanisation dans le tissu bâti pour conforter les réseaux existants et l'arrivée du très haut débit

### **VILLIEU**



Aire d'aménagement de coeur de ville
Aire d'amélioration de la voirie et des espaces collectifs

Renforcer le bourg

Conforter les tissus villageois

Développement à l'amont du village/bourg

Densifier et organiser les tissus périphériques Site d'activités à conforter

Activités touristiques et de loisirs

Tissus bâtis diffus non «constructibles»

Espaces à forts enjeux liés aux milieux naturels Sites d'urbanisation principaux

Axes modes doux principaux
à conforter ou à créer

Transition paysagère à préserver

«Coeur vert» en milieu

Corridors écologiques à préserver de l'urbanisation

Cône visuel à préserver

Trame et frange vertes en milieu urbain

Surface en eau et cours d'eau

200 500



Confortement des fronts bâtis du bourg et préservation des jardins d'habitation

Un périmètre «coeur de ville» à valoriser :

-accueil de logements, équipements, commerces et services,

-Des sites de projet :

• site industriel en limite du centre



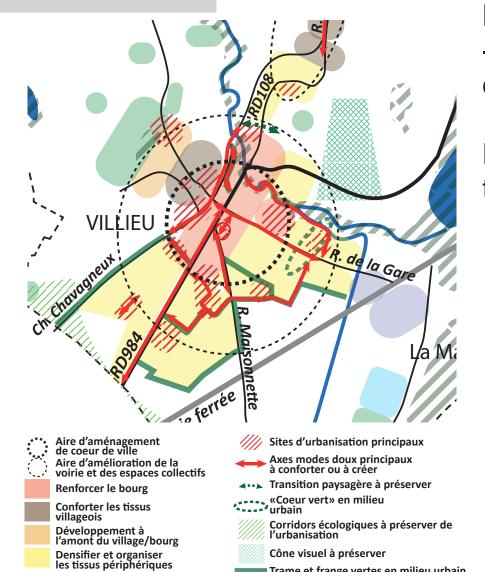




 Sites localisés le long des chemins Pont-Vieux et Chavagneux







Site d'activités à conforter

Activités touristiques et de loisirs

Tissus bâtis diffus non «constructibles» Espaces à forts enieux liés aux milieux naturels Trame et frange vertes en milieu urbain

Surface en eau et cours d'eau

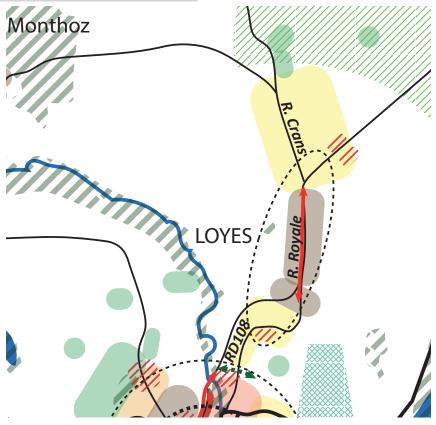
Le village de Villieu valorisé :

-le respect des caractéristiques ancien et du contexte naturel.

Des quartiers périphiques confortés par une trame d'espaces verts et modes doux :

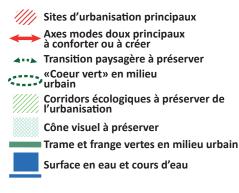
-dans le cadre de l'aménagement de sites de projet (Terres Pollet, Janivon, Clos des Colombes, rue de la Gare)

-par la création d'une trame verte linéaire en limite des espaces bâtis et à l'intérieur des quartiers





liés aux milieux naturels



500

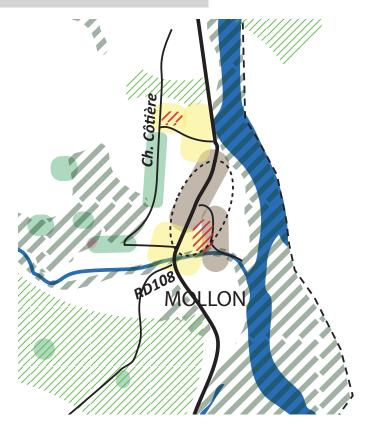
200

Le caractère de village rue pris en compte :

-confortement des fronts bâtis existants et préservation des jardins à l'arrière -site de projet chemin de Montaplan.

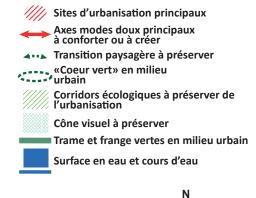
Prescriptions et recommandations favorables à la réhabilitation du bâti ancien

Préservation du site du château et du cône de vue sur la route de Genève.





Espaces à forts enjeux liés aux milieux naturels



500

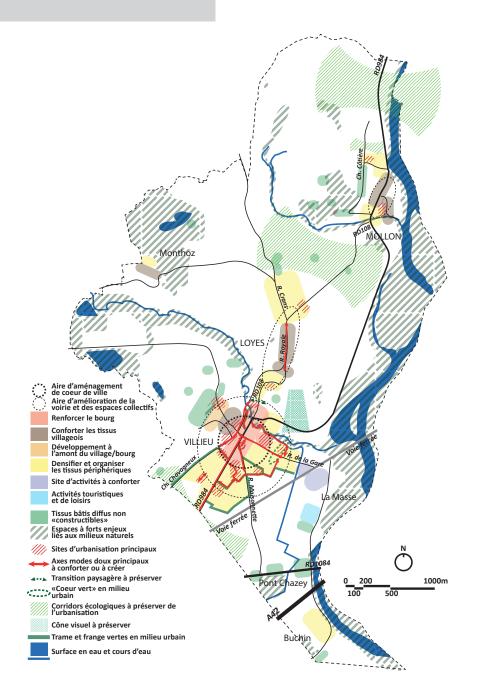
200

Le caractère de village rue pris en compte :

-confortement des fronts bâtis existants et préservation des jardins à l'arrière -site de projet au centre du village et liaison RD / chemin Côtière au Nord de Mollon.

Préservation des coteaux au Sud du chemin de Chez Magnin

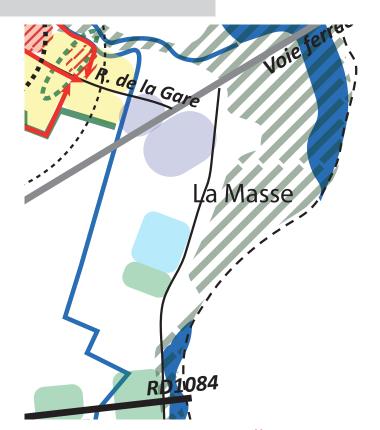
### EN DEHORS DES TROIS VILLAGES



Le hameau de Monthoz : urbanisation dans l'enveloppe bâti et prise en compte du patrimoine

Le hameau de Buchin : urbanisation dans l'enveloppe bâti et valorisation de l'environnement naturel

Autres secteurs bâtis : seule l'évolution de l'habitat admise (constructions nouvelles d'habitation interdites)



Extension possible dans le cadre du SCOT uniquement dans le prolongement de la zone d'activités existante - traitement végétal privilégié

Valorisation du site pour les activités de loisirs et de sports



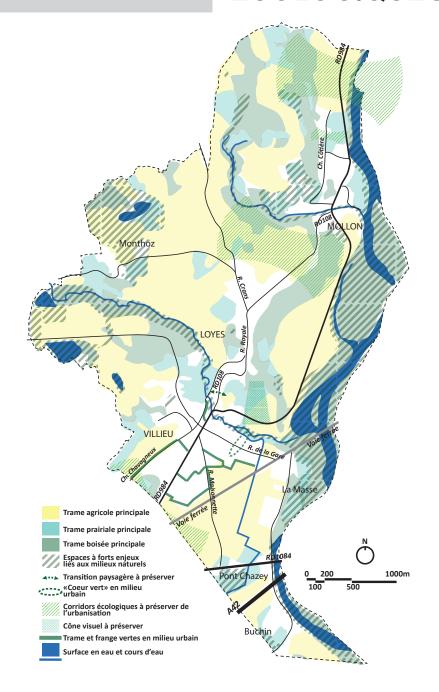
«constructibles»
Espaces à forts enjeux
liés aux milieux naturels



500

200

# ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET CONTINUITES ECOLOGIQUES



Maintien d'une plaine fonctionnelle pour l'agriculture : pas d'extension urbaine

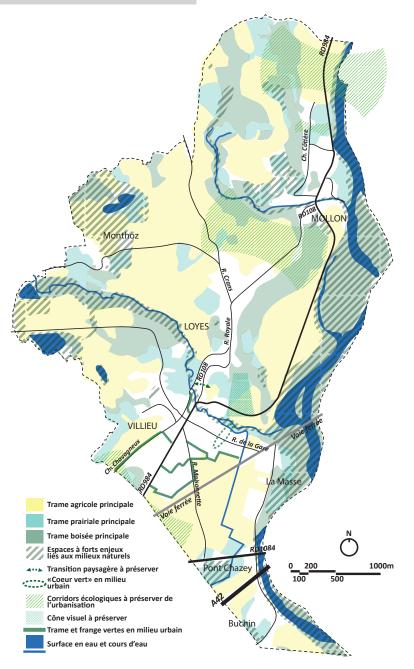
Le plateau valorisé comme entité agronaturelle : agriculture, milieux bocagers, zones humides...

Protection de l'intégrale de l'entité naturelle de l'Ain et des champs d'expansion de ses crues

Préservation des abords des ruisseaux, y compris en milieu urbain

Préservation des coteaux, notamment pelouses sèches et boisements

**PADD** 



ENVIRONNEMENT Préserver les sites naturels reconnus, les corridors fuseaux, le cheminement de l'eau, certains boisements (plaine et plateau)

> Développement de la qualité environnementale en milieu urbain

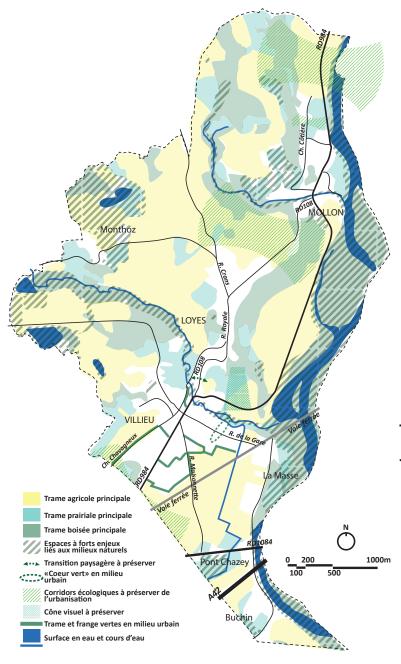
Protection de la ressource en eau :

- -prise en compte des périmètres de protection des deux captages
- -mise en séparatif des réseaux eaux usées
- -eaux pluviales gérées à l'échelle du projet

### Energie:

- -limitation des îlots de chaleur dans les projets d'aménagement
- -limitation du morcellement pavillonnaire
- -énergies renouvelables et intégration architecturale
- -accès aux modes doux

### PREVENTION DES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS



Prise en compte des risques naturels, dans le respect des documents en vigueur :

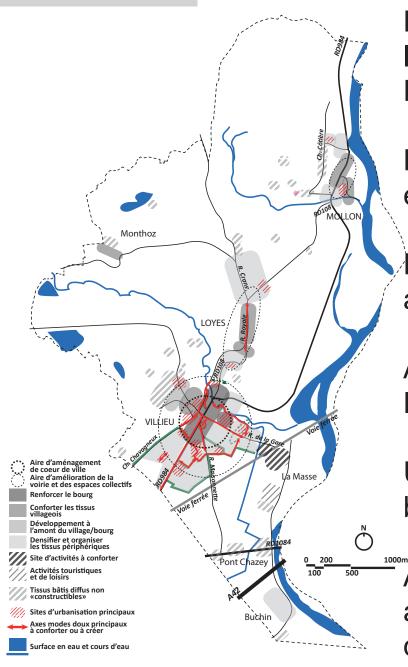
-crues torrentielles ou à débordement rapide : espace tampon à préserver -inondations à débordement lent : préserver les champs d'expansion de la plaine -ruissellements : dispositions constructives et aménagements adéquats -glissements de terrain : préservation des secteurs sensibles et limitation des rejets

Développement très réduit au sud de la voie ferrée pour limiter l'exposition aux risques technologiques et nuisances

Dépollution du site Thompson-Brandt

Limiter l'exposition à la pollution le long de la RD984

### **DEPLACEMENTS**



Pas d'extension de l'urbanisation le long de la RD984 (hors parties agglomérées) et de la RD1084

Priorité aux liaisons douces le long des RD984 et RD108 - prolongement de la piste cyclable

Requalification de la rue Royale pour un espace appropriable par les riverains

Aménagement des chemins Chavagneux et Pont Vieux jusqu'au Toison

Une boucle modes doux en périphérie du centre bourg et un cheminement le long du Toison

Amélioration de la circulation liée à l'activité agricole par le traitement de certaines portions de chemins identifiées

# OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

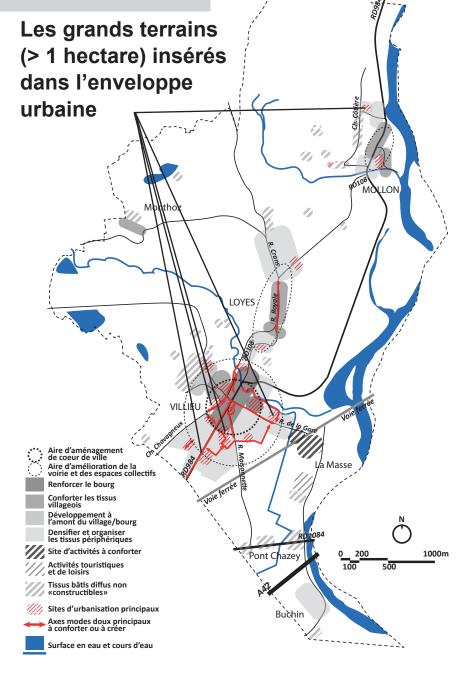
Habitat	Surface de terrain consom- mée en extension de l'enve- loppe bâtie existante	Surface terrain to- tale consommée	Consommation annuelle moyenne	Nombre de logements	Densité
Période 2009-2018	12 hectares	21 hectares	2,1 hectares	366	17 logements / hectare
Période 2019-2030	9 hectares	15 hectares	1,3 hectares	360	24 logements / hectare

Activités	Surface de terrain consom- mée en extension de l'enve- loppe bâtie existante	Surface terrain to- tale consommée	Consommation annuelle moyenne
Période 2009-2018	0 hectares	0,8 hectares	0,08 hectares
Période 2019-2030	3 hectares	3 hectares	0,25 hectares

Equipements (hors desserte intene des projets)	Surface terrain totale consommée	Consommation an- nuelle moyenne
Période 2009-2018	0,3 hectare	0,03 hectares
Période 2019-2030	1 hectares	0,08 hectares

### **PADD**

# OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



#### RAPPEL DIAGNOSTIC

- -besoin d'extension pour 100 à 150 logements, soit 6 à 9 hectares.
- -Le PLU approuvé en 2004 comprend d'importantes surfaces en zones U et AU, dont près de 65 hectares en zones AU1 et AU2

#### PADD:

- -L'enveloppe urbaine comprend des grands terrains non bâtis (+ de 1 hectare) totalisant 9 hectares
- -Tout le développement de l'habitat peut se faire dans l'enveloppe urbaine